

(N° 94.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUIN 1869.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1870.

(Voir les Nos 78 et 166 de la Chambre des Représentants, et le N° 76 du Sénat.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, le Comte DE MÉRODE-WESTERLOO, le Baron
VAN CALOEN, ZAMAN et le Baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1870 s'élève à la somme de 797,700 francs. Comparé au Budget de 1869, il présente une augmentation de 10,500 francs.

La note préliminaire jointe au projet de Budget présenté par l'honorable Ministre des Finances donne l'explication de cette différence, qui consiste en une augmentation de crédit de 10,000 fr. réclamée pour les non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques et un transfert de 500 fr. du Budget des Affaires étrangères, pour restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.

Ce Budget n'a donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission des Finances et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.